

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016**CP2016_05_5
id. 2513

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
D'URBANISME
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE LAPENCHE**

Le nouveau projet d'élaboration du P.L.U. de la Commune de LAPENCHE est soumis pour avis à la Commission Permanente.

Ce document ayant fait l'objet d'observations de la part des services de l'Etat, celui-ci a donc été modifié et soumis, de nouveau, conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme. Monsieur le Président précise que la première version avait été présentée lors de la Commission Permanente du 25 janvier 2016.

L'avis des services de l'État sur le projet initial, indiquait la nécessité de :

- faire apparaître la prise en compte ou la mise en compatibilité du PLU avec les différents schémas ou plans supra-communaux (SRCE, SDAGE, SRCAE, PIG...) ;
- compléter le rapport de présentation et le règlement écrit des zones A et N.

Les documents graphiques ainsi que le règlement ont été modifiés en conséquence.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

De manière générale, le Conseil Départemental souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation industrielle, artisanale ou commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental et Monsieur le Conseiller Départemental du canton de Quercy-Rouergue, agissant pour le compte du Département, n'ont pas émis d'observations particulières sur ce dossier.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 janvier 2016 relative à la première version du PLU de la commune de Lapenche,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le nouveau projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Lapenche selon les observations susvisées qui tiennent compte de l'avis des services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC